



# Une stratégie pour une ambition partagée 2015-2050

Les départements littoraux français comptent près de 25 millions d'habitants (INSEE 2014), soit près de 40 % de la population nationale. La densité de population des cantons littoraux est deux fois supérieure à la moyenne nationale. Confrontés à des pressions fortes qui se renforcent dans un contexte de changement climatique, des politiques spécifiques de protection et de valorisation des espaces naturels du littoral associant les différents acteurs de l'aménagement du territoire et de la protection de l'environnement ont été mises en place depuis les années 70.

Parmi ces acteurs, le Conservatoire du littoral protège et met en valeur des sites naturels ouverts au public, contribuant ainsi au développement durable des territoires. Le Conservatoire assure la protection foncière de ces sites dont la gestion est confiée aux partenaires locaux (communes, départements, communauté de communes, associations...).

La stratégie d'intervention 2015-2050 du Conservatoire du littoral comporte :

- un document national de synthèse qui fixe les objectifs à long terme et les orientations opérationnelles et thématiques,
- des documents territoriaux, pour chaque Conseil de rivage, qui analysent et délimitent les futures zones d'intervention sur les territoires.

## LES CHIFFRES



## QUI GÈRE LES SITES ?



# Un document national de synthèse

## Les objectifs à 2050

**Contribuer à la préservation du « Tiers naturel littoral » à l'horizon 2050**

La protection du Tiers naturel littoral est une ambition qui doit être partagée entre les différents acteurs de la protection des rivages : collectivités, réserves naturelles, ONF, AAMP... Cette notion du Tiers naturel part de l'idée que l'espace littoral est reparti entre les espaces urbanisés, les espaces de production et les espaces naturels. La densification de la population du littoral et l'urbanisation corollaire ne doivent pas induire une disparition des espaces de respiration. Dans la bande côtière, contrainte en dimension et soumise à de très fortes pressions de développement, la protection foncière, qui permet l'ouverture des sites au public et permet la mise en place d'une gestion cohérente, apparaît comme une solution adaptée et pérenne.

**Constituer un réseau de sites naturels en bon état et valorisés, partie intégrante des territoires**

L'objectif du Conservatoire du littoral est d'imaginer, d'élaborer puis de mener à bien, en relation avec les gestionnaires, des projets de territoire qui en permettent la connaissance et garantissent la conservation du bon état du patrimoine naturel et culturel des sites, ainsi que leur valorisation au service des territoires. La réussite de cet objectif implique la prise en compte des changements globaux et des évolutions de la société et la mise en place d'une gouvernance adaptée.

En 2050, les 1000 sites du Conservatoire feront l'objet d'un projet de long terme suivi et évalué avec un dispositif de gestion partenarial efficace.



## Des documents territoriaux

Pour analyser les territoires et fixer les objectifs à long terme, le littoral français a été segmenté en 147 unités littorales.

Pour chacune d'entre elles, la stratégie territoriale est présentée et illustrée par une cartographie des enjeux et des pressions ainsi qu'une carte des zonages stratégiques. Dans celles-ci sont identifiées

- les sites déjà acquis et protégés par le Conservatoire et d'autres acteurs,
- les zones d'intervention de la stratégie du Conservatoire qui couvrent les sites ayant vocation à être protégés
- les zones de vigilance. Bien qu'il s'agisse de zones à enjeux dont la protection pourrait être nécessaire selon l'évolution des menaces, elles n'ont en principe pas vocation à être acquises par le Conservatoire.

**Les critères identifiés pour l'intervention : enjeux et pressions pris en compte dans la stratégie**

Les enjeux

- Biodiversité
- Eau
- Paysage
- Enjeux sociaux (accessibilité, activités traditionnelles,...)
- Enjeux interface terre-mer

Les pressions

- Risque d'urbanisation/périurbanisation
- Risque de déprise/banalisation
- Surfréquentation
- Pollutions

## La maîtrise foncière

Pour acquérir 110 000 ha supplémentaires d'ici 2050, le rythme actuel d'environ 3 000 ha par an devra être maintenu. Les modes d'intervention fonciers auprès des propriétaires privés peuvent se faire :

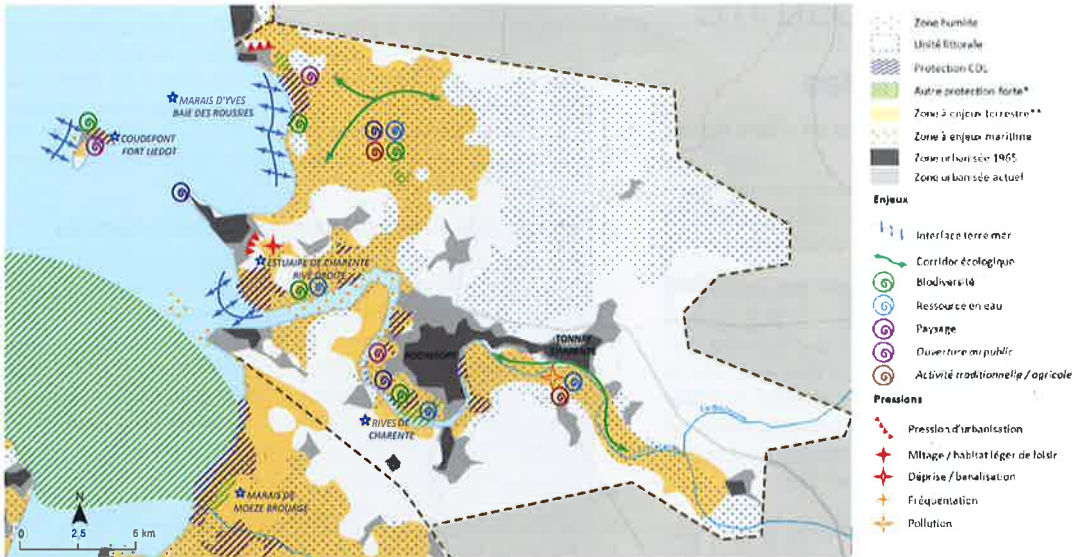
- à l'amiable : le Conservatoire est autorisé à négocier à l'amiable avec les propriétaires privés des périmètres d'intervention définis par le Conseil d'administration et les communes concernées,
- par préemption : le Conservatoire est prioritaire sur les ventes entre particuliers sur les périmètres couverts par des zones de préemption,
- par expropriation.

**Les sites relevant du domaine public peuvent être remis au Conservatoire :**

- par affectation définitive,
- par attribution, pour le domaine maritime (30 ans en moyenne).

## Les cartes de l'analyse stratégique

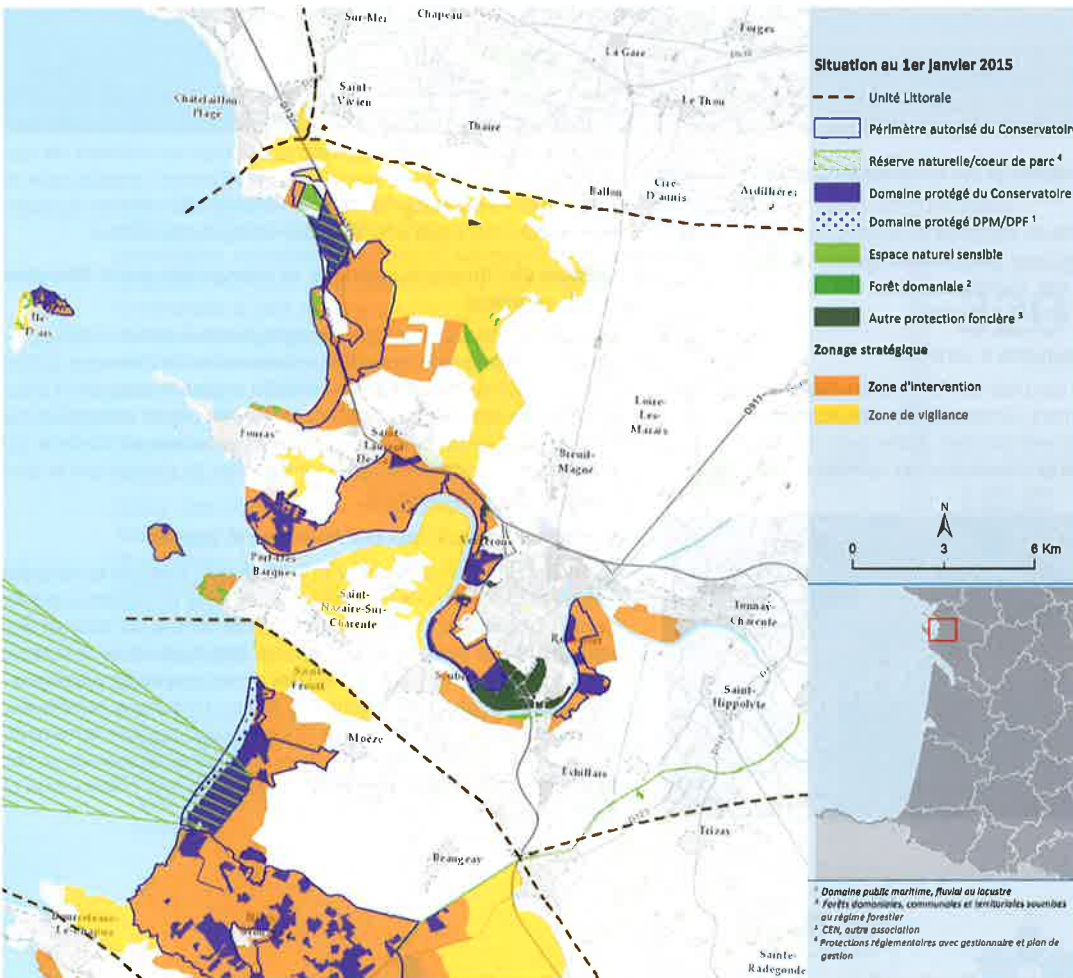
Elles montrent, par unité littorale, les enjeux et les pressions, les zones humides, les zones urbanisées et les principales protections existantes.



ESTUAIRE DE CHARENTE ET MARAIS DE ROCHFORT NORD, ANALYSE STRATÉGIQUE

## Les cartes de la stratégie d'intervention à long terme

Elles présentent, pour chacune des 146 unités littorales, les zones déjà protégées, les secteurs d'intervention foncière à prioriser pour le Conservatoire et les zones de vigilance à l'intérieur desquelles un dispositif d'observation du foncier et des mutations est nécessaire.



ESTUAIRE DE CHARENTE ET MARAIS DE ROCHFORT NORD, STRATÉGIE D'INTERVENTION À LONG TERME



# Des orientations pour la mise en œuvre

## Orientations opérationnelles

### Connaître le territoire en vue de la préservation du « Tiers naturel littoral »

Le Conservatoire a développé une base de données sur les enjeux et les pressions de chaque zone d'intervention. En fonction des critères, il évalue ces interventions et peut les hiérarchiser.

### Définir l'intervention foncière en tenant compte des politiques, outils et acteurs du littoral

La protection du « Tiers naturel littoral » est une responsabilité partagée avec les autres acteurs qui agissent sur ces territoires et qui eux-mêmes disposent de leviers et d'outils d'action (fonciers, réglementaires, contractuels). Ils composent des trames de protection et des réseaux d'intervention qui agissent en synergie : collectivités, associations, établissements publics, services de l'Etat...

### Constituer des espaces préservés cohérents

Dans les zones d'intervention, le Conservatoire se place en position d'agir en particulier par la validation par son conseil d'administration de périmètres autorisés et de zones de préemption. Une fois ce dispositif d'intervention établi, l'établissement n'a pas nécessairement vocation à tout y acquérir. Il s'attache à constituer des sites cohérents permettant la mise en place d'un dispositif de gestion.

### Concevoir des projets bien intégrés dans les territoires et répondant à des orientations partagées

Le Conservatoire du littoral définit avec ses partenaires les orientations de gestion des sites en tenant compte des qualités intrinsèques des sites, de leur place dans le territoire et au sein du réseau des sites. Il cherche à optimiser les services rendus par les sites et à apprécier leur contribution à la mise en œuvre des politiques nationales et européennes en matière de développement durable.

### Consolider les partenariats et les coopérations pour la gestion des sites

Le Conservatoire cherche en permanence à consolider la coopération avec ses gestionnaires avec lesquels les projets de gestion sont élaborés et mis en œuvre, à l'échelon local, afin de garantir le bon état du patrimoine et l'accueil du public.

### S'adapter aux changements à venir

Les sites sont soumis à des pressions croissantes liées à la croissance urbaine ou au changement climatique. Des solutions adaptatives et innovantes doivent être recherchées, après avoir mis en place des mesures de surveillance et d'évaluation de l'évolution des sites.



## CONTACTS



**Conservatoire  
du littoral**

**Direction - Paris**  
4 place Denfert-Rochereau • 75014 PARIS  
direction.paris@conservatoire-du-littoral.fr

## Orientations thématiques

### Paysage et patrimoine culturel

Les interventions pour la préservation de la qualité paysagère et la valorisation des biens culturels impliquent, après l'évaluation du paysage et de l'esprit des lieux, la démolition de bâtiments disgracieux, la reconstitution d'éléments structurants du paysage, la récréation de zones humides ou de dunes, des opérations de reconquête paysagère ou de valorisation du patrimoine culturel (restauration de bâtiments).

### Ressources en eau, milieux aquatiques et zones humides

La protection de la ressource en eau et plus particulièrement des zones humides est une préoccupation prioritaire du Conservatoire. Il s'efforce d'y maintenir les activités traditionnelles qui ont contribué à la création et à la pérennisation de ces milieux. Cependant, les surfaces concernées sont importantes et il est nécessaire d'intervenir de manière sélective en priorisant la valeur ajoutée de ces zones quant à la préservation de la ressource en eau et de la biodiversité et à la lutte contre les inondations et les submersions.

### Biodiversité

Le Conservatoire a une responsabilité importante dans la conservation des équilibres écologiques. L'un des objectifs est de composer un réseau dynamique de sites interconnectés, afin de garantir la continuité écologique, de permettre la mobilité du trait de côte et l'adaptation des habitats littoraux. La naturalité des interventions sera privilégiée, sans négliger les besoins de restauration des milieux dégradés. Une attention particulière sera portée à la biodiversité ultramarine tant celle-ci est importante pour le développement durable des territoires ultramarins. Le Conservatoire devra renforcer la collecte, le partage et l'évaluation des données pour mieux identifier sa contribution aux politiques nationales et européennes de conservation des espèces et des habitats.

### Agriculture

Les activités agricoles, aquacoles et salicoles font partie intégrante de l'identité culturelle, paysagère économique et sociale des territoires littoraux. Le Conservatoire participe au maintien de ces activités et des paysages associés, particulièrement lorsque ceux-ci sont menacés par l'urbanisation. Il encourage les initiatives durables de pratiques agricoles adaptées aux écosystèmes côtiers.

### Gestion de l'interface terre-mer et intervention sur le Domaine public maritime

Afin de promouvoir une gestion intégrée des zones côtières, le Conservatoire étend aussi ses missions sur le Domaine public maritime qui lui est affecté par l'Etat. La gestion intégrée a pour objectifs d'assurer une gestion souple, pérenne et adaptative du trait de côte et de préserver les zones naturelles d'interface qui assurent la connectivité entre terre et mer et permettent le bon fonctionnement écologique.

### Bénéfices sociaux : accueil du public et usages

Les actions du Conservatoire sont guidées par l'idée que le caractère naturel et identitaire des lieux doit être conservé et l'accès au public garanti. Les aménagements sont faits en ce sens et les attentes des visiteurs et des usagers peuvent aussi faire évoluer les vocations des sites dans le respect des équilibres biologiques et paysagers. Les espaces naturels peuvent être le lieu d'initiatives artistiques, culturelles ou d'insertion que le Conservatoire favorise fortement. Les sites du Conservatoire contribuent à la sensibilisation du public et à l'attractivité touristique du littoral du fait de leur préservation et de leur qualité.